




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-944**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206335-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2022 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône contribue au financement des travaux de proximité de la Ville dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux communes.

Pour mémoire, cette aide aux travaux de proximité concerne les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- équipements sportifs : gymnases, pistes de skate, murs d'escalade, aménagements de terrain...
- aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune
- aménagement de voies et de réseaux
- travaux divers sur les bâtiments communaux : mairies, écoles, structures de la petite enfance...
- démolition préalable à de futurs travaux
- travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux et ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100 000 € HT.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide, sous peine de caducité des aides consenties (sauf dérogation consentie).

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont :

- l'environnement et le développement durable
- le sport et la jeunesse
- la culture
- le foncier et l'habitat social
- l'accueil de la petite enfance

Il est entendu que sont exclues du bénéfice de cette aide, les opérations suivantes :

- les acquisitions de mobilier et matériel,
- les acquisitions de véhicules,
- les acquisitions foncières et immobilières,
- les études.

Le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30% du montant HT du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement doivent être joints en annexe du présent rapport.

Comme l'année dernière, le Conseil Départemental limite le nombre de dossiers pouvant être présentés par chaque commune à 10 opérations. La Ville a souhaité orienter les projets présentés sur ceux participant de la transition énergétique et du développement durable. Ainsi, les opérations suivantes sont proposées :

Priorité	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
----------	--------------------	---------------------------

DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments		
<i>Bâtiments sportifs et autres</i>		
1	Complexe sportif Ruocco : Travaux d'économie d'énergie - Isolation des murs intérieurs des salles d'escrimes, Mise en place d'éclairage à LED. Remplacement des menuiseries par des menuiseries à double vitrage, réaménagement	100 000 €
<i>Bâtiments scolaires</i>		
1	Élémentaire Jean Jaurès : Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €
1	Élémentaire et Maternelle Peysson : Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €
<i>Bâtiments secteur sociaux, culturels, jeunesse et petite enfance</i>		
1	Maison de Quartier d'Encagnane : Equipements scéniques du bastidon en configuration salle de spectacles (sièges amovibles, grill de scènes et perches motorisées)	70 000 €
<i>Bâtiments secteur administratif</i>		
1	Service municipaux manutention (logistique des cérémonies, manifestations publics) : réfection et isolation de la toiture du bâtiment	80 000 €
<i>Bâtiments Culturels</i>		
1	Bois de l'Aune : Réhabilitation et aménagement de l'espace hall (Biennale)	100 000 €

DIRECTION DES SPORTS		
1	Stade Georges Carcassonne : Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €
1	Stade de la Constance : Construction de gradins en béton	85 000 €

DIRECTION DES ESPACES VERTS		
1	Parc Villers : Aménagement Biennale ZikZak	100 000 €
1	La Duranne : Réhabilitation aire de jeu Square de la Duranne Centre de Vie Forum Georges Charpak Aix	100 000 €

Le montant global de ces opérations est de :	920 000 €
---	------------------

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité.

- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de 70% du coût HT de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Départemental 70% plafonné à 59 500 € HT	Autofinancement Ville d'Aix-en-Provence
DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments			
Bâtiments sportifs et autres			
Complexe sportif Ruocco : Travaux d'économie d'énergie - Isolation des murs intérieurs des salles d'escrimes, Mise en place d'éclairage à LED. Remplacement des menuiseries par des menuiseries à double vitrage, réaménagement	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Bâtiments scolaires			
Élémentaire Jean Jaurès : Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Élémentaire et Maternelle Peysson : Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Bâtiments secteur sociaux, culturels, jeunesse et petite enfance			
Maison de Quartier d'Encagnane : Equipements scéniques du bastidon en configuration salle de spectacles (sièges amovibles, grill de scènes et perches motorisées)	70 000 €	49 000 €	21 000 €
Bâtiments secteur administratif			
Service municipaux manutention (logistique des cérémonies, manifestations publics) : réfection et isolation de la toiture du bâtiment	80 000 €	56 000 €	24 000 €
Bâtiments Culturels			
Bois de l'Aune : Réhabilitation et aménagement de l'espace hall	100 000 €	59 500 €	40 500 €
DIRECTION DES SPORTS			
Stade Georges Carcassonne : Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Stade de la Constance : Construction de gradins en béton	85 000 €	59 500 €	25 500 €
DIRECTION DES ESPACES VERTS			
Parc Villers : Aménagement Biennale ZikZak	100 000 €	59 500 €	40 500 €
La Duranne : Réhabilitation aire de jeu Square de la Duranne Centre de Vie Forum Georges Charpak Aix	100 000 €	59 500 €	40 500 €
TOTAL	920 000 €	581 000 €	339 000 €

DL.2021-944 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITE 2022 -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

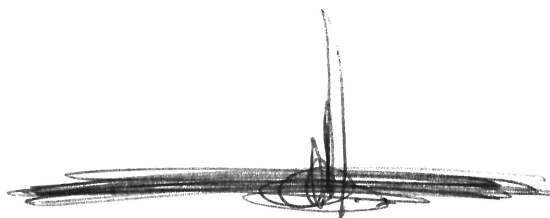
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»